



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Dominique MOTEL ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER ; Yvon GICQUEL. MMES : Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Josiane LELIEVRE ; Laure JAMAIN ; Rolande RICAUD

Absents excusés : Benjamin ROUSSEAUX pouvoir donné à Kevin JOURDAN

Absent : Jean-Michel BOURREE

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Délibération 2026.08.64

**PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRE – ECOLE MATERNELLE PRIVEE –
L'IMMACULEE – MORDELLES**

Deux élèves habitant Bovel sont scolarisés à l'école maternelle privée L'Immaculée à Mordelles afin d'apprendre la langue bretonne dans le cadre d'un parcours spécifique (classe bilingue)

LEPIERRE Auguste	Grande section	Le Blosseray
QUINET Grégory	Grande section	Le Trouesset

Coût d'un élève maternel sur la commune de Mordelles : 990 €

Coût moyen départemental d'un élève maternel : 1 554 €

A titre indicatif pour cette année 2026 a déjà été payé :

VENOT Thyo (La Fosse aux Loups)	Classe ULIS Ecole élémentaire publique de Guichen	260.27 €
------------------------------------	---	----------

CAMUZARD CORBINEAU Bleuenn (La Rouaudais)	Grande section (bilingue français – breton) Ecole publique Cousteau de Val d'Anast	1 570.00 €
Régularisation année 2019	Ecole publique Cousteau de Val d'Anast	2 620.00 €
Régularisation année 2019	Ecole publique Cousteau de Val d'Anast	1 924.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **NE PAS PARTICIPER** aux charges de fonctionnement de l'école privé L'Immaculée à Mordelle pour deux élèves maternelles apprenant le breton
- **AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 29/09/2026

Le Maire, José MERCIER

Secrétaire de séance

